

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 5 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 V.436 Vœu relatif aux vacances arc-en-ciel

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que le droit aux vacances est un droit issu des conquêtes du Front Populaire ;

Considérant que tous les enfants doivent pouvoir bénéficier de ce droit ;

Considérant que le rapport annuel du Secours populaire français établit qu'un tiers des enfants ne partent jamais en vacances ;

Considérant qu'à Paris, dans les quartiers les plus pauvres, plus de la moitié des familles monoparentales se retrouvent sous le seuil de pauvreté ;

Considérant qu'à Paris, 22% des enfants sont sous le seuil de pauvreté ;

Considérant le dispositif de Vacances Arc-en-ciel qui a permis depuis de plusieurs années à des milliers de jeunes de partir en colonies de vacances chaque année ;

Considérant que l'hiver dernier la mobilisation des élu·e·s parisien·ne·s et des parents, notamment via une pétition qui a recueilli plus de 13 800 signatures, a montré un attachement fort à ce dispositif largement partagé dans la population ;

Considérant l'importance de la mixité sociale à tous les niveaux et en particulier dans les colonies de vacances ;

Considérant que recentrer le dispositif des Vacances Arc-en-ciel uniquement vers des publics fragiles aurait pu remettre en cause le maintien de la mixité sociale dans les centres de vacances ;

Considérant que malgré la mise en place tardive et précipitée du dispositif, les demandes ont été nombreuses et qu'au final ce sont 3 800 jeunes qui ont pu partir en vacances au cours de l'été 2018 ;

Considérant qu'en 2008 plus de 6 900 enfant sont partis en vacances grâce au dispositif Arc-en-ciel, et qu'ils étaient 11 000 à bénéficier en 1990 ;

Considérant l'engouement que suscitent les Vacances Arc-en-ciel et la crainte de nombreux parents de ne pouvoir disposer d'une place pour leurs enfants ;

Considérant que jusqu'à présent, ce sont 5 vacataires qui avaient la charge de ce dispositif et que ces contrats précaires ne permettent pas d'offrir un service à la hauteur des besoins ; Considérant que la contractualisation et les mesures d'austérité imposées par le gouvernement de messieurs Macron et Philippe ne doivent pas remettre en cause les engagements de mandature de la majorité municipale ni les politiques sociales facultatives déployées dans le cadre de cet engagement devant les Parisien·ne·s ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua, et des élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche, le Conseil de Paris

Émet le vœu que :

- un bilan détaillé (nombre de dossiers déposés, de demandes satisfaites, de dossiers refusés, analyse de la mixité sociale ...) du dispositif des « Vacances Arc-en-ciel » soit présenté devant la prochaine 6^{ème} commission